

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DEVE 117 Subvention à l'association CORIF (93410 Vaujours) pour l'inventaire des oiseaux mené sur Paris par l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France et la conception d'un ouvrage sur l'avifaune francilienne.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de 3.000 euros à l'association CORIF - Maison de l'Oiseau - Parc forestier de la Poudrerie - Allée Eugène Burlot (93410 Vaujours) ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association CORIF - Maison de l'Oiseau - Parc forestier de la Poudrerie - Allée Eugène Burlot (93410 Vaujours), pour l'inventaire des oiseaux mené sur Paris par l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France (1.000 euros) et la conception d'un ouvrage sur l'avifaune francilienne (2.000 euros).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 823, nature 6574, ligne VF 23002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.